



Fiche de présentation du site Natura 2000 FR7200785 « La Nivelles (estuaire, barthes et cours d'eau) »

Résumé non technique

NATURA 2000 : UN RESEAU EUROPEEN DE SITES NATURELS A PRESERVER

Le réseau a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique en garantissant la conservation des habitats de la faune sauvage. Ce réseau est mis en place en application de deux directives :

- la directive « **Oiseaux** » de 1979, son application conduit à la définition de Zones de Protection Spéciale (ZPS),
- la directive « **Habitats** » de 1992, son application conduit à la définition de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Sur la base d'inventaires et d'études scientifiques, l'Union européenne a identifié sur son territoire, les espèces animales, végétales et les milieux, **en danger de disparition, vulnérables, rares ou endémiques**. Ces espèces et habitats sont dits **d'intérêt communautaire**, au titre des directives précédemment citées.

La France a décidé de mettre en place une gestion locale, concertée et basée sur le volontariat pour répondre aux objectifs de Natura 2000 à travers :

- la participation de tous les acteurs du territoire durant toutes les phases de vie d'un site, notamment grâce au Comité de Pilotage (COPIL),
- la réalisation d'un Document d'Objectifs (DOCOB) pour chaque site,
- une gestion basée sur la mise en place de contrats et non sur la sanctuarisation du site.

Le **DOCOB** est le document de gestion adapté à chaque site qui contient un diagnostic écologique et un diagnostic socio-économique. Cet état des lieux permet de hiérarchiser les enjeux du site et ainsi définir les objectifs de gestion. Des mesures de gestion sont ensuite définies afin de répondre à ces objectifs. Ces mesures sont mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

LA NIVELLE, SITE COURS D'EAU



© Anonyme



© Association EcoGIS

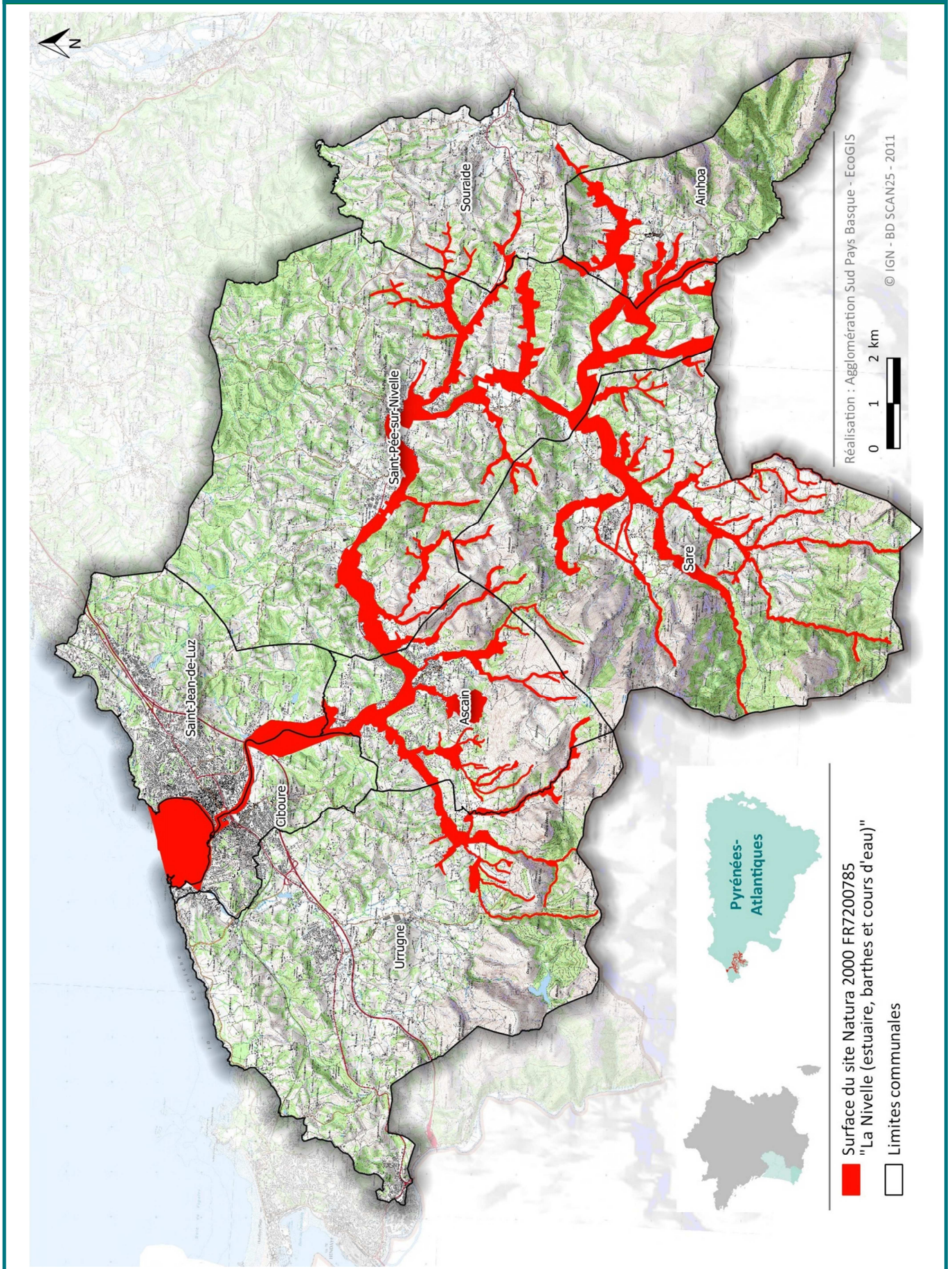
Situé sur **8 communes**, à l'ouest des **Pyrénées-Atlantiques**, le site Natura 2000 FR7200785 « La Nivelles (estuaire, barthes et cours d'eau) » a été désigné d'intérêt communautaire au titre de la directive « Habitat » en **2002** (arrêté du 30 avril 2002).

Le site concerne le réseau hydrographique de la Nivelles et de ses affluents. Il couvre **233 km** de linéaire soit **1450 ha** et prend en compte les cours d'eau, les rives, les zones humides associées et la baie de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure.

Il doit sa désignation à sa **forte capacité d'accueil** pour la **faune piscicole** et les **espèces de bords de cours d'eau** comme le Vison d'Europe ou le Desman des Pyrénées ainsi qu'à la présence de **deux habitats d'intérêt communautaire prioritaires** : Forêt alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (code Natura 2000 : 91E0*) et Lagunes côtières (code Natura 2000 : 1150*).

L'**Agglomération Sud Pays Basque** a été retenue comme structure opératrice afin de rédiger le DOCOB du site. Après une phase de concertation de près de 2 ans auprès des acteurs du territoire, le document a été validé le **26 mars 2015** par le préfet des Pyrénées-Atlantiques.

LA CARTE DU SITE



Communes concernées : Ainhoa, Ascain, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Souraide, Urrugne.

L'ESTUAIRE DE LA NIVELLE, L'UN DES DERNIERS NOYAUX DE PRESENCE DE L'ANGÉLIQUE DES ESTUAIRES



L'angélique s'installe sur des berges soumises régulièrement aux marées d'eau douce ou très faiblement salées.

Cette espèce et ses habitats sont liés exclusivement au fonctionnement hydrologique et écologique des estuaires et les modifications environnementales d'origines anthropiques (artificialisation des berges, constructions de barrages) et naturelles (prévisions en ce qui concerne les changements climatiques, la remontée des eaux, l'évolution du front de salinité, l'émergence d'espèces envahissantes) liées aux estuaires, pourraient compromettre sa conservation à long terme.

L'estuaire de la Nivelle est l'un des quatre derniers sites de présence de l'espèce (source carte : CBNSA)



© Anonyme - source wikipedia

Son statut d'**endémique des estuaires de la façade atlantique française** implique une **très forte responsabilité au niveau mondial**.

LA NIVELLE, UNE RICHESSE FAUNISTIQUE REMARQUABLE

Le site Natura 2000 abrite **15 espèces animales d'intérêt communautaire**, inféodées aux milieux aquatiques présents sur la Nivelle. Elles affectionnent les cours d'eau et/ou les zones humides annexes (barthes, prairies humides, cours d'eau temporaires, ...).

8 espèces aquatiques



© Association EcoGIS

Ces espèces utilisent exclusivement les cours d'eau du site.

6 poissons dont 5 migrateurs (Saumon atlantique, Alose feinte, Grande alose, Lamproies marine et fluviatile) utilisent la Nivelle pour se reproduire et pondre puis migrent en eaux salées. La lamproie de Planer quant à elle, vit exclusivement en eaux douces.

La **Mulette perlière** vit à moitié enfouit dans le lit des rivières. Son cycle de vie complexe dépend de la présence du Saumon atlantique et de la Truite fario.

L'**Ecrevisse à pattes blanches** arpente le fond des cours d'eau à la recherche de détritux et d'invertébrés qui constituent sa nourriture.

6 espèces semi-aquatiques



© Association EcoGIS

Ces espèces utilisent le milieu aquatique pour effectuer une partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction ou certaines phases du cycle biologique)

La **Cistude d'Europe** est une espèce de tortue discrète qui fréquente tous types de milieux aquatiques stagnants ou courants, parfois saumâtres.

Les **3 Mammifères** (Loutre et Vison d'Europe, Desman des Pyrénées) dépendent du cours d'eau pour se nourrir.

Les **2 libellules** (Cordulie à corps fin et Agrion de Mercure) vivent à l'état de larve dans le cours d'eau et utilisent les zones humides pour s'alimenter et se reproduire.

1 espèce inféodée aux zones humides



© Association EcoGIS

Le **Cuivré des marais** est un papillon qui affectionne les prairies humides du site. Sa plante hôte est le *Rumex* (différentes espèces).





LES ENJEUX DU SITE

Les enjeux du site ont été évalués pour la partie « Espèce ». L'évaluation sur la partie « Habitats » sera réalisée ultérieurement.




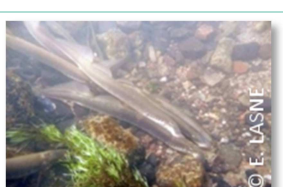
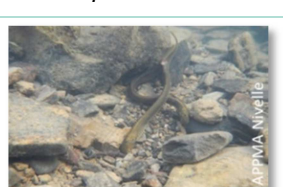


Pour plus de détails sur les espèces du site (état de conservation, localisation, modalités de gestion ...) se référer aux « fiches espèces » et à l'atlas cartographique contenus dans le document d'objectifs (DOCOB).






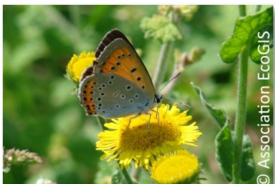
Le site abrite **18 espèces** évaluées au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore ».

Les enjeux pour les 18 espèces

Espèces	Code N2000	Enjeux	Principales menaces
PLANTES			
 <p>Angélique des estuaires <i>Angelica heterocarpa</i></p>	1607*	Majeur	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du degré de salinité • Artificialisation ou érosion des berges • Développement des espèces envahissantes
 <p>Soldanelle velue <i>Soldanella villosa</i></p>	1625	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du couvert forestier • Prélèvement de l'espèce par les amateurs de plantes rares et par le public non informé, • Piétinement par le bétail
 <p>Trichomanès remarquable <i>Vandenboschia speciosa</i></p>	1421	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du couvert forestier : hausse de l'ensoleillement direct et de l'évaporation, modification de l'hygrométrie • Prélèvement des espèces par les amateurs de plantes rares et par le public non informé
MOLLUSQUES			
 <p>Mulette perlière <i>Margaritifera margaritifera</i></p>	1029	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Pollutions accidentelles et eutrophisation des cours d'eau • Aménagement des rivières (artificialisation, curage,...) • Baisse des effectifs de Salmonidés • Prédation humaine et animale (Loutre, Rat musqué), concurrence avec espèces exogènes • Création de seuils limitant la libre circulation migratoire
CRUSTACES			
 <p>Écrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i></p>	1092	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation des cours d'eau • L'Écrevisse de Louisiane (concurrence et peste de l'Écrevisse) • Prédation • Qualité de l'eau dégradée

POISSONS

 <p>Saumon atlantique <i>Salmo salar</i></p>	1106	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation des cours d'eau et barrages • Dégradation/perturbation de la qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments • Exploitation peu connue et mal régulée : méconnaissance de la pression de pêche et du stock
 <p>Grande alose <i>Alosa alosa</i></p>	1102	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation des cours d'eau et barrages • Dégradation/perturbation de la qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments • Exploitation non contrôlée et méconnaissance de la pression de pêche et du stock
 <p>Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i></p>	1095	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Barrages : obstacle à l'accès des frayères • Dégradation/perturbation de la qualité de l'eau et des sédiments • Exploitation (pêche) non connue et non contrôlée (méconnaissance)
 <p>Lamproie fluviatile <i>Lampetra fluviatilis</i></p>	1099	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Barrages : obstacles à l'accès des frayères • Dégradation/perturbation de la qualité de l'eau et des sédiments • Exploitation non contrôlée et méconnaissance de la pression de la pêche professionnelle
 <p>Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i></p>	1096	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la qualité de l'eau et des sédiments • Ouvrages transversaux : obstacle entre les zones de croissances et frayère • Perturbation du transport solide : colmatage des frayères
 <p>Alose feinte <i>Alosa fallax</i></p>	1103	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Artificialisation des cours d'eau et barrages • Dégradation/perturbation de la qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments • Exploitation non contrôlée et méconnaissance de la pression de pêche et du stock
REPTILES			
 <p>Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i></p>	1220	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction de l'habitat et fragmentation des populations : développement de l'urbanisation, destruction zones humides, ... • Développement des espèces exogènes (Tortue de Floride, Ecrevisse de Louisiane) • Mortalité directe : pathologies, travaux, collision routière,...

MAMMIFERES			
 <p>Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i></p>	1356	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Collisions routières : sur les 52 ponts présents sur le site seuls 5 sont équipés de banquettes • La dégradation des habitats (destruction des habitats, qualité de l'eau...) • La prédation par le Vison d'Amérique • La destruction indirecte par empoisonnement
 <p>Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i></p>	1355	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de l'habitat d'espèce (artificialisation du cours d'eau, assèchement des zones humides, destruction de la ripisylve, enrochement des berges,...) • Dégradation/perturbation de la qualité physico-chimique de l'eau • Dérangement (activités nautiques) • Mortalité : empoisonnement, collisions routières au niveau des ponts,...
 <p>Desman des Pyrénées <i>Galemys pyrenaicus</i></p>	1301	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Barrages : obstacles à la libre circulation des individus • Artificialisation/perturbation des cours d'eau (dénaturation des berges, modification du régime hydraulique, destruction ripisylve...) • Diminution de la ressource alimentaire : pollution, activités nautiques,... • Destruction volontaire ou accidentelle (pêcheurs, ...)
INSECTES			
 <p>Agriçon de mercure <i>Coenagrion mercuriale</i></p>	1044	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbations liées à la structure de son habitat (fauchage, curage des fossés, etc) • Qualité de l'eau (pollutions agricoles, industrielles et urbaines) • Durée de l'ensoleillement du milieu (fermeture, atterrissement)
 <p>Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i></p>	1041	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Agressions anthropiques directes sur son habitat • Pollution des eaux
 <p>Cuivré des marais <i>Lycanea dispar</i></p>	1060	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation voire destruction de l'habitat d'espèce (perte du caractère inondable ou humide de certaines prairies, assèchement des zones humides, gestion intensive, curage des fossés, ...) • Recul de l'élevage : menace pour la conservation des prairies humides

* Espèce d'intérêt communautaire prioritaire

LES ACTIVITES HUMAINES SUR LE SITE

Besoins de la population



Urbanisation : La population sur le site est en constante augmentation. D'ici 2020, une augmentation de près de 20 % est à prévoir.

Alimentation en eau potable, assainissement et eaux pluviales :

- 19 points de prélèvements d'eau pour la consommation
- 7 stations d'épuration sur le bassin versant
- 2 762 installations en assainissement non collectif
- 1 schéma d'aménagement des eaux pluviales en cours

Voiries : Le site est traversé par la voie SNCF et l'autoroute A63 qui relie Bordeaux-Irun ainsi que par 50 km de routes principales.

Gestions des déchets aquatiques : Diverses actions sont mises en place pour ramasser les macro-déchets (en rivière, sur les berges, sur les plages, dans la baie et en mer).

Seuils et barrages : 20 seuils et barrages dont 9 moulins.

Activités professionnelles



Pêche professionnelle, ports et dragages :

- 5 pêches différentes : pêche aux filets, pêche au casier à crevettes, pêche à la bolinche, pêche aux algues rouges, pêche à la civelle.
- *Port professionnel* : 60 bateaux
- *Port de plaisance* : 610 emplacements pour des bateaux de moins de 6 m., 81 emplacements pour des bateaux de plus de 15 m., 15 bouées de mouillage temporaire.
- *Dragage* : 4 secteurs de dragage des sédiments

Agriculture : La majorité des exploitations sont en production animale.

Foresterie : 30% du territoire est occupé par la forêt (massif forestier et ripisylve).

Tourisme : La proximité de l'océan et de la montagne font de ce site un territoire attractif. 8% des entreprises sont directement dépendantes du tourisme (activités culturelles, sportives et de découverte de la nature).

Activités de loisirs



Pêche de loisirs :

- *Zone fluviale* : 2 types de pêche (pêche du bord et wading)
- *Zone maritime* : 3 types de pêche (pêche du bord, ramassage des coquillages et pêche de plaisance)

Activités sportives :

- *Sports aériens* : ULM, parapente.
- *Randonnées* : pédestre, quad, équestre, VTT.
- *Activités nautiques* : jet ski, bouées tractées, canoë-kayak, pirogue, plongée sous-marine, stand-up paddle, voile, ...

Chasse et piégeage :

- *Chasse* : 10 structures pour 2 000 pratiquants / gibiers migrateurs et terrestres.
- *Piégeage* : 20^{aine} de piégeur actifs / ragondins, étourneaux, corneilles et renards.

LES OBJECTIFS DU SITE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Espèces ou habitats visés	Exemple de mesures de gestion
1 Maintenir les stations d'Angélique des estuaires	a - Mettre en place des interventions pour limiter la prolifération des EEE	Angélique des estuaires	Limiter la prolifération du <i>Baccharis</i> dans les barthes de la Nivelle
	b - Assurer une veille scientifique des études menées sur les HIC et EIC	Angélique des estuaires	Assurer un suivi de l'espèce sur le site
	c - S'assurer que l'Angélique des estuaires est prise en compte	Angélique des estuaires	Sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux enjeux du site
2 Mettre en place une gestion durable des activités pour conserver ou restaurer les espèces et leurs habitats	a - S'assurer que les acteurs connaissent le patrimoine naturel du site et en comprennent l'intérêt	Angélique des estuaires, Mulette perlière, Ecrevisse à pattes blanches, Saumon atlantique, Cistude d'Europe, Vison d'Europe	Faire connaître la réglementation sur la destruction des frayères
	b - Encourager les pratiques agricoles pour maintenir des milieux favorables aux EIC	Toutes les espèces	Diminuer l'utilisation des intrants et des pesticides à proximité des cours d'eau
	c - Réguler le dérangement ou la destruction directe des individus	Ecrevisse à pattes blanches, les poissons, Mulette perlière, Desman des Pyrénées	Mise en place de zone interdisant le wading dans les zones à Mulette perlière
	d - Promouvoir les outils de sécurisation foncière	Angélique des estuaires, Mulette perlière	Acquérir des parcelles ou mise en place de convention de gestion
	e - Adapter la gestion forestière et celle de la ripisylve aux EIC	Trichomanès remarquable, Soldanelle velue	Réaliser un support de sensibilisation aux 2 espèces visées
	f - Favoriser une gestion des fossés adaptée aux papillons et aux libellules	Cuivré des marais, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure	Réaliser des formations ou des réunions d'information
3 Maintenir ou restaurer les corridors biologiques sur l'ensemble du site	a - Restaurer la libre circulation des poissons	Les poissons, Mulette perlière	Accompagner les propriétaires d'ouvrage dans l'aménagement des obstacles
	b- Favoriser la franchissabilité des infrastructures routières pour faciliter le transit des mammifères semi-aquatiques	Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées	Aménager les ouvrages routiers afin de les rendre transparent au passage des mammifères semi-aquatiques
	c - Restaurer et entretenir la ripisylve sur l'ensemble du site	Toutes les espèces	Adapter l'entretien de la ripisylve afin de favoriser la présence des EIC
	d - Favoriser une gestion des fossés adaptée aux papillons et aux libellules	Cuivré des marais, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure	Réaliser des formations ou des réunions d'information

LES OBJECTIFS DU SITE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Espèces ou habitats visés	Exemple de mesures de gestion
4 Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire	a - Réaliser un diagnostic habitat	Tous les habitats	Réaliser un diagnostic des habitats naturels
	b - Mettre en place des inventaires sur les EIC et sur leurs habitats	Toutes les espèces	Créer et alimenter une base de données sur les EIC
	c - Assurer une veille scientifique des études menées sur les HIC et EIC	Tous les habitats et toutes les espèces	Réaliser un suivi des EIC
5 Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes	a - Assurer un suivi des EEE sur le territoire	Toutes les espèces	Cartographier les points de contact des EEE
	b - Assurer une veille scientifique des études menées sur les EEE	Toutes les espèces	Mettre en place un réseau de surveillance des EEE
	c - Mettre en place des interventions pour limiter la prolifération des EEE	Angélique des estuaires, Ecrevisse à pattes blanches, Cistude d'Europe, Vison d'Europe	Réalisation de chantiers d'élimination ou de limitation des EEE
	d - Sensibiliser les acteurs du territoire sur les EEE	Angélique des estuaires, Ecrevisse à pattes blanches, Cistude d'Europe, Vison d'Europe, Mulette perlière, Saumon atlantique	Sensibiliser les riverains sur cette problématique
6 Maintenir ou restaurer le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau et une eau en quantité favorable aux espèces d'intérêt communautaire	a - Assurer une quantité d'eau suffisante sur l'ensemble du site	Toutes les espèces	Mettre en place des stations de mesure de hauteur d'eau sur les principaux cours d'eau
	b - Restaurer et maintenir les annexes hydrauliques	Angélique des estuaires, Loutre d'Europe, Cistude d'Europe, Vison d'Europe, Cuivré des marais, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure	Recenser les annexes hydrauliques
	c - Réguler les aménagements et les interventions sur ou ayant un impact sur le lit mineur	Les poissons, Cistude d'Europe, Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées	Mettre en œuvre une gestion raisonnée des embâcles
7 Conserver une eau de qualité favorable aux EIC	a - Identifier les paramètres qui impactent les EIC et HIC	Saumon atlantique, Angélique des estuaires, Ecrevisse à pattes blanches, Cistude d'Europe, Mulette perlière	Réaliser des analyses sur les polluants pouvant impacter les EIC
	b - Assurer un suivi des actions menées à ce sujet dans les autres programmes	Tous les habitats et toutes les espèces	Assurer une veille des documents d'aménagements et des projets de territoire

EEE : Espèce Exotique Envahissante

EIC : Espèce d'Intérêt Communautaire

HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire



LE FONCTIONNEMENT DU SITE

La structure animatrice

Désignée par le COPIL, elle est en charge de la mise en œuvre du DOCOB. Elle propose les contrats agricoles et les contrats Natura 2000 aux ayants droits du site et les aide à monter les dossiers. Elle communique sur les prescriptions de gestion du site et propose aux propriétaires de s'engager à les respecter. Elle met à jour le DOCOB par des inventaires complémentaires et des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces ciblées, notamment sur les parcelles sous contrat. Elle apporte une aide technique aux pétitionnaires pour l'application du régime d'évaluation d'incidences. Enfin, elle participe à d'autres projets d'actions territoriales en lien avec le dispositif Natura 2000 et dans l'objectif de la préservation des habitats naturels. La structure animatrice rend compte des actions réalisées par la rédaction d'un bilan annuel et une présentation au Comité de Pilotage.

Le comité de pilotage

Organe de concertation et de suivi du site Natura 2000, il a la responsabilité de la mise en œuvre du DOCOB. Composé des collectivités et des services de l'Etat concernés, des structures socio-professionnelles et des associations du territoire, il confie la mise en œuvre à une structure animatrice.

Contacts

Agglomération Sud Pays Basque

Structure animatrice

5-7 rue Putillenea
64 122 Urrugne
Tél : 05 59 48 30 85 - Fax : 05 59 48 34 07

DDTM des Pyrénées-Atlantiques

(Direction départementale des territoires et de la mer)

Cité administrative - Boulevard Tourasse
CS 57577 64 032 Pau
Tél : 05 59 80 86 00 - Fax : 05 59 80 86 07

DREAL Aquitaine

(Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine)

Cité administrative
Rue Jules Ferry
Boite 55
33090 Bordeaux cedex
Tél : 05 56 24 88 22 - Fax : 05 56 24 47 24

Pour aller plus loin

Site de l'Agglomération Sud Pays Basque

www.agglospb.fr

DREAL Aquitaine

www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/

Ministère de l'Ecologie

www.developpement-durable.gouv.fr/